

Avis de constitution

SOCIETE « AJG IMMOBILIER » en abrégé « AJGI »

Siège ABIDJAN MARCORY/ANOUMABO, Lot 197, Ilot  
25

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30/01/2024 , et enregistrés au CEPICI le 29/01/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AJG IMMOBILIER » en abrégé «  
AJGI »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

- Achat et vente de terrain
- Construction
- Transport
- Gestion immobilière
- Lotissement
- Location
- Rénovation.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN MARCORY/ANOUMABO, Lot 197, Ilot  
25

Dirigeant(s) M AILLOT JEAN GUILLAUME (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-05255 du 07/05/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°28739/GTCA/RC/2025 du 07/05/2025

